Initiative ART

PNUD Gabon

PROGRAMME ART GOLD GABON
Appui aux Réseaux Territoriaux pour la Gouvernance Locale et le Développement

PROVINCE DU HAUT OGOOUE
Document de Marketing

Ministère de la Planification et de la Programmation du Développement
En partenariat avec les agences du Système des Nations Unies
PNUD, UNESCO, UNIFEM, UNICEF, OMS, UNITAR, UNOPS

PRÉFACE

Bien que disposant d'énormes potentialités économiques, le Gabon connaît des problèmes de développement souvent identiques à ceux des pays à faibles revenus. Pour relever les défis auxquels il fait face, le gouvernement gabonais a adopté en 2005 une stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté dont la mise en œuvre permettra, entre autre, de réaliser les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

A cet élément contextuel, s'ajoute le Projet de Société du Président de la République, Omar BONGO ONDIMBA, intitulé « Mon Projet, les Actes pour le Gabon » pour lequel il a été réélu à la Magistrature Suprême en 2005 pour un mandat de sept ans et dont l'objectif est d'intensifier les actions visant à faire reculer la précarité et accroître le mieux-être des Gabonais.

Ces documents nationaux de référence mettent clairement en relief les priorités de développement du pays dont les stratégies se fondent essentiellement sur les deux axes suivants : un modèle de démocratie participative et la réduction de la pauvreté de 50 pour cent ou plus à l'horizon 2015.

En vue d'appuyer le Gouvernement dans ses efforts de lutte contre la pauvreté, le PNUD a proposé, entre autre, l'élaboration et la mise en œuvre d'un Programme d'Appui aux Réseaux Territoriaux pour la Gouvernance Locale et le Développement du Gabon, intitulé ART GOLD Gabon, placé sous la tutelle du Ministère de la Planification et de la Programmation du Développement.

Ce programme qui s'inscrit dans le cadre de l'initiative de coopération internationale naît d'une collaboration entre le PNUD, l'UNESCO, l'UNIFEM et l'UNOPS, a pour but essentiel, la réduction de la pauvreté à travers la promotion du développement intégré des provinces, départements et villes du Gabon dans les domaines de la planification des politiques, le renforcement de capacités et l'appui au développement local dans les zones d'intervention.

Dans la phase de mise en œuvre, des documents de marketing provincial ont été élaborés afin de promouvoir le potentiel des provinces et guider les interventions de tous les acteurs en matière de développement socio-économique.

La démarche méthodologique appliquée pour l'élaboration de ces documents est celle proposée par ART International. Il s'agit d'un processus participatif associant tous les acteurs impliqués dans le développement socio-économique des zones d'intervention du Programme dans sa première phase.

Pour les réaliser, des ateliers de planification réunissant chacun une cinquantaine de participants ont eu lieu au mois d'avril 2007 dans les trois provinces bénéficiaires à savoir : l'Estuaire, le Haut-Ogooué et l'Ogooué-Maritime. Au cours de ceux-ci, il s'est agi de mettre en relief les contraintes et les potentialités de chaque province à travers les six groupes thématiques suivants :

1. Développement économique local
2. Education et formation
3. Santé
4. Environnement
5. Culture
6. Groupes vulnérables.

Le document de marketing constitue donc un outil important pour l'élaboration et la mise en œuvre « des plans de développement local », cadre dans lequel devront évoluer les structures tant nationales qu'internationales impliquées dans le développement de façon à intégrer toutes les composantes du milieu.

Au regard de la qualité et de l'importance de ces documents, le Ministre de la Planification et de la Programmation du Développement adresse ses félicitations et encouragements aux cadres des ministères impliqués, aux acteurs locaux et nationaux pour leur contribution à l'effort de réalisation de ces documents.

Le Ministre de la Planification et de la Programmation du Développement

Richard –Auguste ONOUVIET

RÉPUBLIQUE GABONAISE

PROVINCE DU HAUT-OGOOUE

SOMMAIRE

I.	La présentation de la province du Haut-Ogooué	6
II.	Les instances de gouvernance de la province	11
III.	Le développement économique local	14
IV.	La santé et le bien être social	19
V.	L'éducation	25
VI.	L'environnement	31
VII.	La culture	35
VIII.	Les groupes vulnérables et le genre	38
IX.	Le profil général du pays	41
X.	Les indicateurs clés	43
XI.	La liste des sigles et abréviations	44

CARTE DÉTAILLÉE
PROVINCE DU HAUT-OGOOUE

I. LA PRESENTATION DE LA PROVINCE DU HAUT-OGOOUE

La province du Haut Ogooué est située dans la partie Sud-Est de la République Gabonaise. Elle est limitée au Nord par la province de l'Ogooué Ivindo, à l'Est et au Sud par la République du Congo et à l'Ouest par la province de l'Ogooué Lolo. Avec une superficie d'environ 36550 Km2, elle couvre 13,6% de la superficie totale du pays.

1. Le climat

Avec une température moyenne de 24°C et des variations faibles, la province jouit d'un climat équatorial. Deux saisons bien tranchées sont caractérisées comme suit :

- une saison pluvieuse allant de la mi-septembre à la fin mai avec un faible intercycle autour du mois de janvier. L'insolation moyenne s'établit autour de 160 heures par mois ;
- une saison sèche de début juin à la mi-septembre avec une insolation moyenne assez faible de 100 heures par mois.

2. Le relief

La province est située dans une vaste plaine ondulée limitée à l'Ouest par le massif montagneux du Chaillu (altitude entre 350 et 700 mètres), et à l'Est par les plateaux Batéké (altitude générale assez élevée de 600-700 mètres). En général, le relief est vallonné avec peu de pentes modérées.

3. La végétation et les sols

A partir des différentes études déjà entreprises, il a été établi que les sols de la province sont assez pauvres car manquant d'éléments minéraux et très acides.
On distingue 3 régions de végétation naturelle dans le Haut-Ogooué :

- **les savanes** autour de Franceville et Boumango occupent une grande partie de la région centrale de la province ainsi que la zone autour de Boumango dans le Sud. Les sols sont sablo-argileux en général, minéralement déficients, ne se prêtant pas à une exploitation agricole intensive sans apport important d'engrais et d'amendements. La savane herbeuse de la plate forme est entrecoupée par des forêts-galeries autour de rivières enfoncées. Ce type de savane conviendrait à des activités de ranching extensif. On y pratique également l'élevage d'ovins et la production de fruits (région de Franceville).

- **les plateaux Batéké** recouvrent l'Est de la province en forme d'une bande allongée (220 km Nord-Sud, 40 km Est-Ouest au niveau de la rivière Léconi). La savane est tantôt herbeuse, tantôt arbustive, coupée de vallées, de cours d'eau et de forêts-galeries. Les sols sont très sableux et d'une très grande pauvreté chimique. On y cultive principalement l'igname mais en quantité limitée. La partie principale de la récolte paysanne se faisant, en fait, dans les galeries forestières de ces plateaux.

- **la zone forestière** couvre le reste de la province (plus de 60% de la superficie totale). Les paysans y pratiquent la culture traditionnelle itinérante de vivriers. Il y existe également une production de café à partir des petites plantations villageoises, notamment autour d'Okondja dans le nord de la province.

4. Le réseau hydrographique

C'est le bassin de l'Ogooué qui arrose toute la province mais il existe des affluents tels que la Mpassa et la Lékabi, presque aussi importants que le fleuve principal. En amont de Franceville, un barrage et une unité de production hydro-électrique sont installés sur les chutes de Poubara. De nombreux rapides rendent la navigation en pirogue difficile, mais le potentiel hydro-électrique de la région reste impressionnant.

5. La division politico-administrative

Sur le plan administratif, la province est divisée actuellement en onze (11) départements, douze (12) communes et trois (3) districts. Le département de la Lébombi-Léyou compte Mounana comme commune de plein exercice en plus de Moanda chef-lieu du département. C'est ce qui justifie la supériorité du nombre de communes sur le nombre de départements. Ce découpage est résumé sur le tableau ci-après.

TABLEAU N°1 : Découpage administratif du Haut-Ogooué

NOMS DES DÉPARTEMENTS	COMMUNES ET CHEF-LIEU	NOMS DES CANTONS
1. Mpassa	Franceville	Lékabi - Kassa - Djoumou
2. Lébombi-Léyou	Moanda -Mounana	Lébombi - Lékédi - Lékédi-Léyou
3. Lékoko	Bakoumba	Lébombi - Miagassa
4. L'Ogooué Létili	Boumango	Maloundou - Loula
5. Djouori-Agnili	Bongoville	Lékeye - Kayie
6. Plateaux	Léconi	Louri -Djouélé - Laboumi - Djouya
7. Djoué	Onga	Ngayi - Mpani
8. Léconi-Lékori	Akiéni	Léwoumou - Lessimi - Limi Lebeyi
9. Sébé-Brikolo	Okondja	Lékori - Mouniandji - Lékala ; Louami - Lélama ; Sébé-Louri
10. Lékabi-Léwolo	Ngouoni	Ekoula - Enkoro (Ngatara) Ngoua
11. Bayi-Brikolo	Aboumi	Brikolo

Source : CGAT

6. La population

La population du Haut-Ogooué est composée de trois ethnies principales :

- Les **Nzébi,** composés de Bandjabi et de Bawandji occupent les zones de Mounana, Moanda et Bakoumba. Traditionnellement, ces ethnies ont été plus en contact avec les populations de la province voisine de l'Ogoué-Lolo, à savoir : les Massango et Badouma apparentés aux Pouvi ;
- Les **Obamba**, **Ndoumou**, **Bahoumbou**, **Mbahouins et bakaningui** occupent surtout la région de Franceville et celle d'Okondja, avec une présence notoire des Bakota, peuple de la province voisine de l'Ogooué-Ivindo ;
- Les **Batéké** quant à eux, occupent toute la zone des plateaux et celle de la commune d'Akiéni et sa région. Cette population des plateaux a, comme les Bapounou du Sud-Gabon, une histoire commune avec les peuples apparentés de la République voisine du Congo.

Outre ces ethnies principales, il faut noter l'existence de quelques villages pygmées. Leur présence est antérieure à celle des autres groupes plus nombreux qui les ont repoussés. La population flottante qui peut être considérée comme une population immigrée en provenance d'autres provinces du Gabon ou des pays d'Afrique tels que le Congo et les régions de l'AOF (Afrique Occidentale Française) représente un pourcentage assez élevé surtout dans les régions de Moanda, Bakoumba et Franceville.

Le peuplement est très linéaire, les villages ayant presque tous été regroupés au bord de voies de communication, sauf pour certains qui se trouvent encore isolés dans des zones de forêts ou de savanes (plateaux et régions de Bakoumba et de Létili).

7. Les principales institutions publiques, privées et communautaires

Le constat qui se dégage d'une manière générale est que l'administration est assez bien implantée dans la province. Le Gouverneur est la plus haute autorité administrative et politique. Les administrations suivantes sont toutes représentées dans le Haut-Ogooué :

- Ministère des Affaires Sociales ;
- Ministère de l'Agriculture ;
- Ministère de la Communication ;
- Ministère de la Défense Nationale ;
- Ministère de l'Education Nationale ;
- Ministère de l'Economie Forestière ;
- Ministère des Finances ;
- Ministère de la Fonction Publique ;
- Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat;
- Ministère de l'Intérieur ;
- Ministère de la Jeunesse et des Sports ;
- Ministère de la Justice ;
- Ministère de la Santé ;
- Ministère du Travail ;
- Ministère des Travaux Publics ;

- Ministère du Commerce ;
- Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation ;
- Ministère des Transports ;
- Ministère de la Formation Professionnelle ;
- Ministère de la Famille ;
- Ministère de la Culture et des Arts ;
- Ministère du Tourisme ;
- Ministère de l'Enseignement Supérieur.

Le niveau de représentation des Ministères dans les provinces varie selon les zones. En effet, on observe que les délégations provinciales des Ministères sont dirigées soit par des chefs de services soit par des directeurs.

Lorsque l'on quitte le chef lieu de province pour se rendre dans les départements, la nature des services change, soit parce que le ministère n'a pas de démembrements dans le département ou tout simplement parce que la position hiérarchique du représentant est encore plus faible. On observe par exemple en ce qui concerne l'Education Nationale, que le principal responsable de la province reste l'inspecteur délégué d'académie et dans les départements ses représentants sont tout simplement les responsables d'établissements scolaires (inspecteurs pédagogiques, conseillers pédagogiques, proviseurs de lycées, principaux et directeurs de collèges). Cette situation rend plus difficile la résolution de certains problèmes du fait de l'éloignement par rapport au centre de décision.

On peut constater l'absence de représentation du Ministère de la Planification et de la Programmation du Développement au niveau de la province du Haut-Ogooué. Notons cependant qu'il en est ainsi pour toutes les autres provinces du Gabon.

En ce qui concerne le secteur privé, la différence est plus marquée, car la poursuite du profit reste de mise pour les entreprises. C'est ainsi que plus on est loin de la capitale provinciale (Franceville), plus certains services se font rares. Tel est par exemple le cas des institutions de crédit et d'assurance qui limitent leurs activités au niveau des principales communes. En ce qui concerne la province du Haut-Ogooué et si l'on exclut les services de la poste, les prestations de banque et d'assurance ne se trouvent qu'à Franceville et Moanda.

Sur le plan communautaire, les activités sont récentes et de ce fait elles souffrent de l'inexistence de véritables cadres de concertation. Les structures qui y interviennent, les associations et autres ONG sont dans la plupart des cas relativement jeunes et travaillent souvent de manière isolée. La pratique du travail en réseau est rare. Cependant, quelques associations sont membres de réseaux généralement basés à Libreville et ceux-ci se limitent au domaine de la lutte contre le VIH/Sida. Il faut signaler que l'unique exception en matière de réseautage dans le Haut-Ogooué est la coordination de l'Association des Parents d'élèves (APE). Dans la pratique, on observe une faible appropriation des principes de l'organisation associative et la nécessité de travailler en réseau à cause des difficultés de fonctionnement que connaissent ces entités.

TABLEAU N°2 : Indicateurs significatifs du Haut-Ogooué comparés à ceux du pays

INDICATEURS	PROVINCE	NATIONAL
1. TOTAL DE PERSONNES	104 301	1 014 976
2. HABITANTS PAR FOYER	5,2	5,2
3. POPULATION DE MOINS DE 15 ANS (%)	45,4	41,2
4. TOTAL HOMMES EN %	48,0	49,3
5. TOTAL FEMMES EN %	52,0	50,7
6. POPULATION DE 10 ANS ET PLUS	69 953	716 015
7. HOMMES DE 10 ANS ET PLUS	32 784	350 897
8. FEMMES DE 10 ANS ET PLUS	37 169	365 118
9. POPULATION ACTIVE ÉCONOMIQUEMENT	25 923	308 322
10. TOTAL DE LA POPULATION ACTIVE	30 680	375 944
11. TAUX DE CHÔMAGE	15,5%	18,0%
12. TOTAL D'ANALPHABÈTES DE 15 ANS ET PLUS	19 345	166 538
13. SCOLARITÉ MOYENNE (%)	90,8	90,0
14. REVENU *PER CAPITA* MENSUEL ($)	134,1	384,7
15. STRUCTURE DE L'EMPLOI PAR SECTEUR (%)		
• Primaire	46,5	41,6
• Secondaire	18,0	11,5
• Tertiaire	35,5	46,9
16. LIGNE DE PAUVRETÉ(*)	379 400	429 336
17. INCIDENCE DE LA PAUVRETÉ(**) (%)	37,2	32,7
19 FOYERS NON PAUVRES (%)	62,8	67,3
18. CHEFS DE FOYER MASCULINS	14 631	150 915
19. CHEFS DE FOYER FÉMININS	5 352	44 152

Sources : RGPH 1993, EGEP 2005, Estimations du consultant

(*) *Moyenne des lignes de pauvreté urbaine et rurale de la région Est (Haut-ogooué et Ogooué-Lolo)*

(**) *Incidence de la pauvreté de la région Est (Haut-Ogooué et Ogooué-Lolo)*

II. LES INSTANCES DE GOUVERNANCE

Les instances de gouvernance de la province

Conformément à la loi 12/75 du 18 décembre 1975, le territoire de la République Gabonaise est divisé en provinces, départements et districts. L'administration représentée par les services de l'Etat, s'exerce sur le territoire national par les unités administratives territoriales. A la tête de ces unités administratives, sont placés des fonctionnaires de l'Etat, prenant respectivement les titres de Gouverneur, Préfes et Sous-Préfet. La province est une unité administrative délimitée dans le territoire et désignée par un nom. Dans l'ordre hiérarchique, on distingue les instances suivantes de la gouvernance de la province :

- le cabinet du Gouverneur
- le cabinet du Secrétaire Général de la province
- le conseil consultatif provincial
- les services provinciaux de l'Etat
- les unités administratives départementales

Le chef-lieu de province est situé généralement dans la ville la plus importante de la province. A sa tête se trouve un Gouverneur nommé en Conseil des ministres. Les attributions du gouverneur sont définies par le décret 00724/PR/MI du 29 juillet 1998. Le cabinet du gouverneur est la cellule de direction, de centralisation, d'information, de diffusion et de contrôle des services provinciaux et des unités administratives départementales composant la province, à l'exception des services judiciaires.

Le département est une subdivision administrative et géographique de la province. Il est dirigé par un préfet. L'administration départementale se compose du cabinet du préfet, d'un secrétariat général, des services départementaux de l'Etat et parfois des districts.

Le district est une subdivision administrative et géographique du département. Il comprend le bureau du sous-préfet, les cantons et les villages.

Le canton est une subdivision du district et regroupe un certain nombre de villages. Le chef de canton est installé par le gouverneur de province par arrêté sur proposition du préfet. Dans chaque canton, siège un comité consultatif regroupant les chefs de village.

Le village est la cellule administrative de base. Il est dirigé par un chef de village, choisit par les habitants du village et installé dans ses fonctions par le préfet.

L'ORGANIGRAMME DE LA PROVINCE

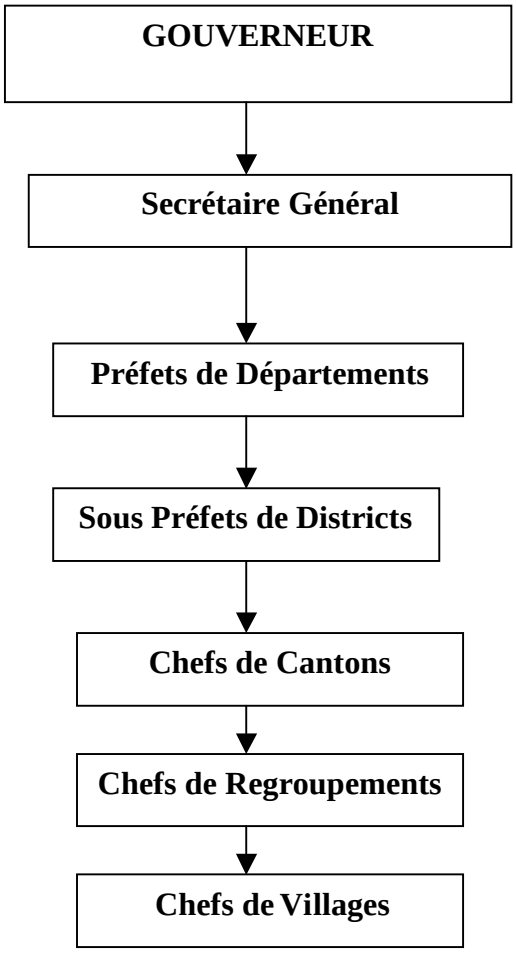

L'ORGANIGRAMME DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

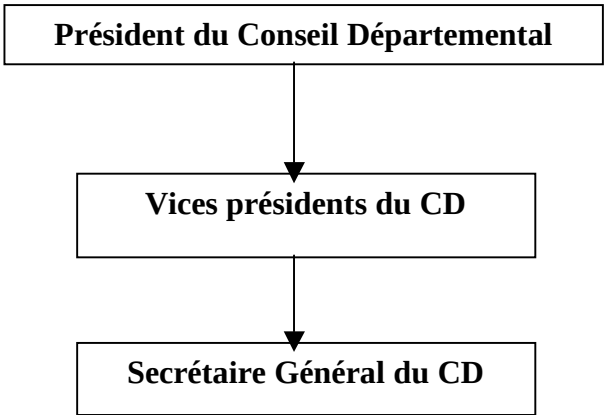

L'ORGANIGRAMME DE LA COMMUNE

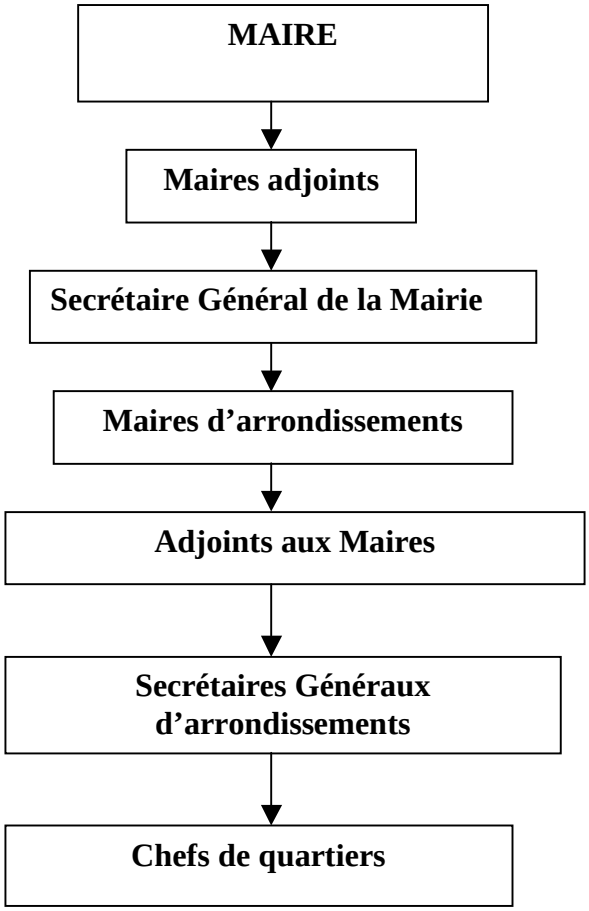

III. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL

Le Haut-Ogooué est une région au développement fulgurant depuis la mise en exploitation des gisements de manganèse et d'uranium. Cette région a subi au cours du temps une transformation sociale notable, des villes industrielles sont nées : Moanda, Mounana. Franceville est devenue une capitale régionale animée ; la population s'est regroupée et a augmenté très sensiblement. Les courants d'échanges se sont multipliés grâce aux voies de communication améliorées sur les principaux axes ; mais faute d'un entretien approprié certaines ne sont pas praticables en toutes saisons. On assiste à un brassage continu des ethnies, non seulement du Haut-Ogooué mais de tout le Gabon. Les coutumes ancestrales s'estompent au profit d'un mode de vie de type semi-urbain qui, moins attrayant sur le plan culturel et folklorique, est évidemment plus conforme aux exigences actuelles du développement national.

En dépit de ce tableau plutôt favorable, le Haut-Ogooué constitue parallèlement la province où certaines populations ont connu, du point de vue économique, des chocs considérables. Ces contre coups intervenus au courant de la décennie 1990 concernent essentiellement les localités de Mounana, Bakoumba et Boumango. En effet, il a été enregistré dans ces zones la fermeture d'importantes entreprises ou l'arrêt des activités qui contribuaient à fixer les populations. Il s'agit spécifiquement de :

- la fermeture de la Compagnie d'Uranium de Franceville (COMUF) qui avait son site de production et l'essentiel de son patrimoine à Mounana ;
- l'arrêt du téléphérique qui permettait l'acheminement du manganèse vers le Congo Brazzaville. Les populations de Bakoumba ont été les plus affectées par cette cessation des activités ;

- la Société Industrielle Avicole et d'Elévage (SIAEB) qui, suite a sa fermeture, mis au chômage une partie importante des actifs de la localité et contraint au d'autres départ.

A. Potentialités économiques de la province

De par sa position géographique, la province regroupe plusieurs ressources et potentialités :

1. Les ressources minières

- Le manganèse est exploité dans le département de la Lébombi-Léyou à Moanda avec la perspective de l'être également dans les départements de la Sébé-brikolo (Okondja) et de la MPassa (Franceville) ;
- L'or : l'exploitation est en cours dans la zone de Bakoudou et à Magnima dans le département de Lékoko (Bakoumba).
- L'eau minérale : exploitation à Leconi dans le département des plateaux.

2. Les ressources forestières

La province renferme plusieurs essences forestières dont la principale est l'Okoumé. Cette exploitation est en vigueur dans quatre (4) principaux départements : la Sébé-brikolo, l'Ogooué Létili, la Lékoko et la Lébombi-Léyou.

3. Les ressources halieutiques

La pisciculture est entrain de connaître un engouement réel aux yeux de la population. Elle est l'activité provinciale de la SODEPAL à Bakoumba (département de Lékoko) devenue la premiere productrice de tilapia. La pêche continentale reste artisanale.

4. Les ressources agricoles

On note la présence de deux (2) cultures de rente:

- la canne à sucre (département de la Mpassa) et le café dans presque toute la province. Dans le premier cas, cette culture est orientée exclusivement vers la production industrielle de sucre alors que pour le café, il s'agit d'un produit fourni par les exploitants individuels dans la majorité des cas ;
- le café est cultivé selon deux modes de production à savoir une production paysanne à hauteur de 52 ha au cours de la campagne de 2000 à 2001, et une production semi- industrielle mis en œuvre par un privé sur une superficie de 30 ha.

En matière de cultures vivrières, la production reste le fait des villageois et de quelques promoteurs organisés en coopératives. Les tubercules de manioc restent la principale culture et elles font souvent l'objet de transformation en bâtons de manioc très prisés dans la province et au-delà. On observe que l'offre reste encore insuffisante par rapport à la demande locale.

5. Autres ressources

En dehors de ces ressources, la province présente d'autres atouts, particulièrement dans les domaines touristique et artisanal. Ainsi, on peut noter :

Autour de Franceville :

- les chutes de Poubara et le célèbre pont en lianes ;
- les chutes de la Djoumou.

Autour des Plateaux Batéké :

- le lac Souba, le canyon rouge de Léconi et le site de l'usine Andza (production d'eau minérale) de Léconi ;
- la randonnée en voiture sur les plateaux avec visite du canyon blanc et nuit musicale au village d'Ekouyi ;
- le parc privé des plateaux avec ses oryx, zèbres et autres animaux importés d'Afrique Australe.

Vers les forêts :

- la randonnée pédestre vers les plages aux éléphants (le long de la MPassa) après une nuit au village d'Ossélé ;
- le parc privé de la Lékédi (à Bakoumba).

Le tableau ci-dessous donne une idée sur l'implantation des sociétés dans la province.

TABLEAU N°3 : Principales entreprises réparties par secteur d'activité et département

ENTREPRISES	SECTEUR D'ACTIVITÉ	DÉPARTEMENT (CHEF-LIEU)
COMILOG	Mines (manganèse)	Lébombi-Léyou (Moanda)
SODEPAL	Pisciculture	Lékoko (Bakoumba)
SBHO	Production de boissons	Mpassa (Franceville)
EAULECO	Production de boissons	Plateaux (Léconi)
SUCAF	Production de sucre	Mpassa (Franceville)
CIMGABON	Production de ciment	Mpassa (Franceville)
SOCOBA	Bâtiment et Travaux Publics	Mpassa (Franceville)
SEEG	Eau et électricité	Mpassa (Franceville)
ROG	Exploitation forestière	Mpassa (Franceville)
BATHRO TOUR	Tourisme	Plateaux (Léconi)

Comme tout autre avantage, on relève que le Haut-Ogooué présente plusieurs possibilités lorsqu'on veut aller à Libreville. En effet, le train et l'avion qui constituent les principaux moyens de communication à ce niveau offrent plusieurs possibilités. Aujourd'hui, de nombreuses compagnies de transport aérien desservent l'aéroport de Mvengué hebdomadairement et le train compte un minimum de quatre voyages par semaine.

B. Difficultés et contraintes économiques

1. La route

Le réseau routier de la province, déjà insuffisant, se trouve dans un état de délabrement critique, principalement sur les axes secondaires conduisant aux départements.

2. Le transport

Le coût souvent élevé du transport et son renchérissement régulier ne sont pas favorables à la circulation des personnes et des biens . Il faut noter l'état de la route sur certains tronçons et parfois le faible niveau de la demande solvable qui n'incitent pas les transporteurs à desservir convenablement certaines destinations.

3. Le faible soutien aux coopératives et ONG

L'Etat a mis en place un système de financement qui a révélé quelques faiblesses par le passé. Les prêts étaient destinés aux individus et non aux organisations. Aujourd'hui, il est suggéré que l'accent soit orienté vers un appui aux associations, ONG et autres coopératives légalement reconnues.

4. L'adduction d'eau et d'électricité

L'insuffisance de la desserte des villages en eau potable et en électricité est bien loin d'attirer les investisseurs.

5. La formation

L'absence des filières de formation en relation directe avec le monde rural dans les écoles et centres de formation professionnelle constitue un handicap majeur.

6. Le manque de soutien aux PME/PMI

La difficulté d'accès aux marchés publics pour les entreprises de petites et moyennes tailles est un problème, surtout que les nationaux évoluent généralement dans cette catégorie d'opérateurs économiques.

7. L'insuffisance d'infrastructures spécialisées

Le potentiel culturel de la province est important, notamment en matière de danse et production d'œuvres artisanales. Malheureusement, les salles de spectacles sont faiblement promues. De plus des installations appropriées manquent pour vendre les différents objets d'arts produits à travers la province.

C. Actions à entreprendre

Afin d'améliorer les conditions de vie et d'existence des populations de la province du Haut-Ogooué et eu égard aux contraintes relevées précédemment, il nous paraît urgent de :

- renforcer l'entretien des routes secondaires qui se trouvent abandonnées dans les départements et les cantons, puis envisager le bitumage des routes qui relient les départements à Franceville ;

- généraliser l'accès à l'eau et à l'électricité par le biais d'une politique qui favorise l'extension des infrastructures d'électrification et d'adduction d'eau dans les quartiers des communes.

- le développement de l'hydraulique villageoise et l'installation des panneaux solaires en zone rurale pourraient améliorer l'attraction des départements pour une implantation progressive des structures commerciales et industrielles ;

- renforcer et faire bénéficier aux agriculteurs de l'assistance technique de l'Institut Supérieur d'Agronomie et de Biotechnologie (INSAB) de Franceville. Le développement d'un tel partenariat devrait permettre de dynamiser davantage les activités d'élevage pour lesquelles une forte demande des produits existe localement ;

- intensifier la culture maraîchère qui présente une rentabilité certaine compte tenu du temps de récolte qui y est relativement court (3 à 6 mois en fonction des cultures) ;

- vulgariser la pisciculture (carpes, silures) une activité qui se prête bien au climat de la province ;

- développer un système de micro-crédit adapté et efficace pour soutenir les petites initiatives privées ;

- restructurer les entités de formation professionnelle existantes (CFPP, Ecole Consulaire et l'Institut Supérieur d'Agronomie et de Biotechnologies) de sorte qu'elles prévoient la mise en place des modules de formation aux métiers stratégiques de l'économie locale et renforcent leurs capacités d'encadrement des coopératives agricoles ;

- développer les infrastructures minimales qui permettraient une éclosion plus rapide du secteur du tourisme. Cela favoriserait l'organisation et la promotion de la culture gabonaise vers l'extérieur ;

- renforcer les capacités opérationnelles des collectivités locales en matière de montage de projets, de plaidoyer et de recherche d'appui pour résorber les difficultés rencontrées par leurs administrés en matière de transport, santé, éducation, loisirs, accès aux centres multimédias, etc.

- promouvoir le développement du secteur privé par le biais des PME/PMI..

Toutes les actions préconisées visent entre autres : la résolution du chomâge, le ralentissement de l'exode rural, la limitation du banditisme en proposant des occupations au plus grand nombre.

IV. LA SANTE ET LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

A. Carte et couverture sanitaire

Selon l'ordonnance 1/95 du 14/01/1995 portant organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé Publique et le décret 00488 portant création, organisation et fonctionnement des Directions Régionales de Santé, au niveau de la province du Haut-Ogooué, le secteur de la santé est géré par un Directeur Régional de Santé nommé par décret pris en conseil des ministres dans les conditions prévues par les textes ci-dessus cités.

TABLEAU N°4 : Répartition des formations sanitaires publiques par type

FORMATION SANITAIRE	EFFECTIF
Centre Hospitalier Régional	1
Hôpital	1
Centres médicaux	13
Centre médical social	1
Dispensaires	66
Infirmeries	7
Cases de santé	5
IR	1
Pharmacie	1
Secteur des grandes endémies	1
Soins maternels et infantiles	2
Centre de traitement ambulatoire	1
Centre International de Recherche Médical	1

Source : COSP

Ces structures sont inégalement réparties dans la province. L'essentiel des formations autres que les centres médicaux et les dispensaires sont concentrées dans le département de la Mpassa et singulièrement à Franceville. En ce qui concerne les centres médicaux et les dispensaires, le graphique ci-dessous indique leur répartition selon les départements de la province.

Graphique n°1 : Répartition des centres médicaux et dispensaires par départements

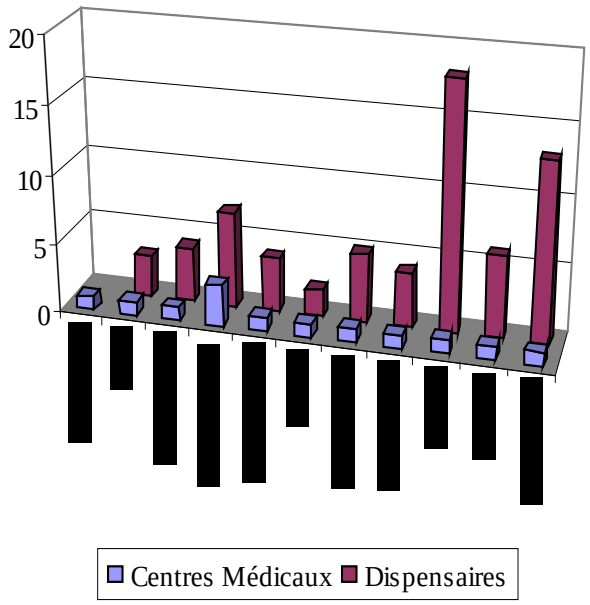

Au titre des structures relevant de l'administration sanitaire, l'on relève : la direction régionale de santé, la coordination provinciale du PNLS et l'école nationale des sciences de la santé qui sont toutes les trois localisées dans le département de la Mpassa.

L'ORGANIGRAMME ET L'ORGANISATION DU SECTEUR

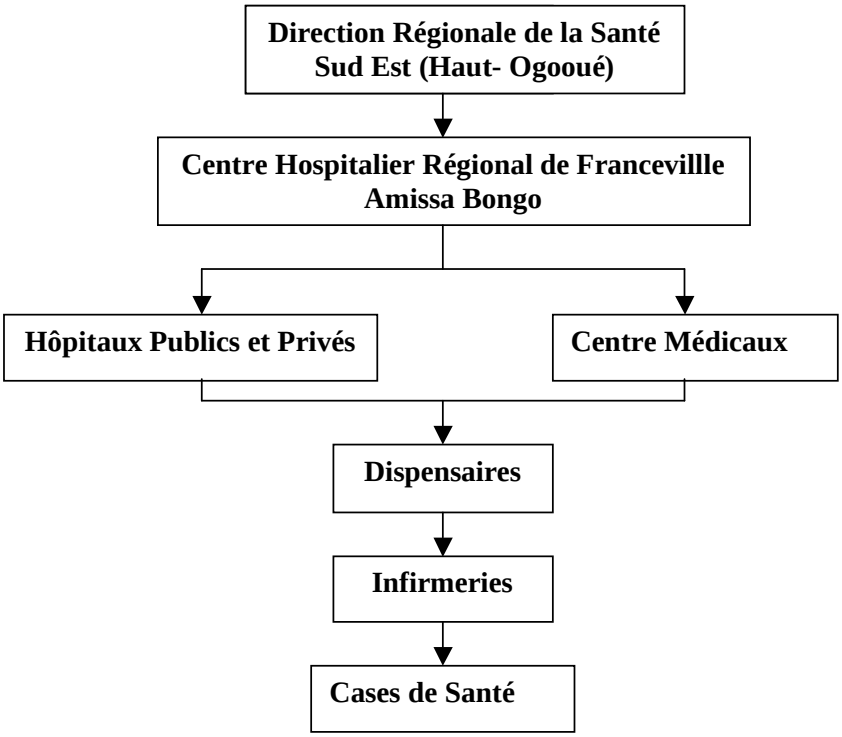

La structure sanitaire de référence au niveau provincial est le centre hospitalier régional Amissa Bongo. C'est à ce titre que l'hôpital sino-gabonais et les centres médicaux se réfèrent au centre hospitalier régional pour les cas compliqués. Selon la même logique, les dispensaires se réfèrent aux centres médicaux ; tandis que les infirmeries et les cases de santé transfèrent les malades présentant des cas graves vers les dispensaires.

1. Les services et infrastructures sanitaires

TABLEAU N°5 : Effectif du personnel de santé du secteur public par catégorie professionnelle

CATÉGORIE PROFESSIONNELLE	EFFECTIF
Médecins (toutes spécialités)	11
Techniciens supérieurs (toutes spécialités)	20
Adjoints techniques (toutes spécialités)	29
Sages femmes	31
Infirmiers diplômés d'Etat	83
Infirmiers assistants	280
Infirmiers élémentaires	1
Infirmiers comptables	4
Assistants médicaux	3
Aides soignants	22
Agents génie sanitaire hygiène publique	2
Secrétaires de santé	10
Total	**496**

Source : COSP

2. Les services affiliés sociaux et privés

Les structures et services sociaux qui sont rattachés aux structures sanitaires

- le centre médico-social de la CNSS ;
- le service social du ministère des affaires sociales situé dans l'enceinte du centre hospitalier régional ;
- le centre médical universitaire de l'USTM.

Les structures socio sanitaires privées de la province

- l'hôpital Marcel Abeké ;
- la clinique des spécialités ;
- le cabinet médical Agnima ;
- le cabinet médical Ste Thérèse ;
- le cabinet médical Ovouma ;
- le cabinet médical Le Menaye ;
- le cabinet médical Barrasso ;
- le cabinet médical Emile Ndinga ;

- le dispensaire de la SUCAF ;
- le dispensaire de la SEEG ;
- la pharmacie Moderne ;
- la pharmacie des Plateaux ;
- la pharmacie Onkikadi ;
- les deux pharmacies de Moanda ;
- les sept dépôts pharmaceutiques.

B. Analyse des problèmes et difficultés du secteur

Le diagnostic effectué sur le secteur de la santé du Haut-Ogooué relève un certain nombre de contraintes qui se situent à différents niveaux :

1. Sur le plan institutionnel

On observe :

- l'insuffisance des opportunités de recyclages à travers des séminaires et des formations de courte ou longue durée ;
- la lourdeur dans le traitement des dossiers administratifs du personnel, occasionnant ainsi des retards dans l'avancement (à l'ancienneté ou après stage) et pour l'intégration des nouveaux personnels ;
- la quasi absence de dispositif de motivation du personnel ;
- le manque d'entretien de la majorité des infrastructures construites par l'Etat ;
- l'absence de réhabilitation des centres médicaux pour tenir compte de la croissance démographique des zones couvertes ;
- l'absence d'alimentation en eau et électricité de certains bâtiments du système sanitaire provincial (pharmacie régionale d'approvisionnement, les centres de santé, etc.) ;
- la grande faiblesse des dotations budgétaires allouées au fonctionnement des centres médicaux et autres structures de santé.

2. Au niveau du plateau technique

Le constat récurrent est :

- l'absence d'équipements de travail adéquats pour bien faire fonctionner les formations sanitaires ;
- l'inexistence dans plusieurs cas de l'offre de services essentiels tels que : la radiologie, le laboratoire, le bloc opératoire ;
- l'insuffisance de petits matériels.

3. Au niveau de la logistique

La principale insuffisance provient de l'absence de moyen de transport. En effet, parmi tous les centres médicaux de la province, aucun ne dispose de véhicule de liaison, ce qui rend difficile l'acheminement des médicaments vers les centres périphériques.

C. Actions prioritaires à mener

Suite aux difficultés énumérées précédemment, les propositions de mesures suivantes ont été formulées.

1. Le renforcement des capacités techniques du personnel de santé

Celui-ci passe nécessairement par la promotion de :

- la formation des formateurs du personnel de la santé ;
- le recyclage du personnel existant ;
- l'organisation de séminaires de formation.

2. L'amélioration des conditions de vie du personnel

Il faut pour cela que :

- le service en charge des ressources humaines veille à l'effectivité des avancements automatiques du personnel et à l'intégration rapide des nouveaux agents dans la fonction publique ;
- les structures sanitaires qui en ont les moyens mettent en place un système interne de primes d'incitation pour encourager les personnels les plus dévoués.

3. La réhabilitation des structures de base

Elle concerne principalement :

- la réfection des structures de base tels que les dispensaires qui se trouvent dans un état de délabrement avancé ;
- l'extension de certains centres médicaux dont les capacités d'accueil sont faibles par rapport à la demande continuellement en hausse.

4. L'amélioration de l'équipement des structures sanitaires

Il s'agit:

- du renouvellement des petits matériels qui font défaut ou qui sont usés ;
- de la réhabilitation ou du renouvellement de l'essentiel du plateau technique ;
- de la dotation des structures sanitaires en équipements informatiques ;
- de l'augmentation et de l'acquisition de moyens roulants compatibles avec les besoins réels exprimés sur le terrain.

5. L'adoption d'un programme d'action sanitaire régional

Ce programme qui doit être strictement en phase avec la politique nationale de santé va viser :

- le redéploiement des crédits de fonctionnement pour accroître les capacités des structures de santé à assurer l'entretien de leurs locaux et autres équipements ;
- la recherche de stratégies propres à développer de nouveaux partenariats avec les organismes internationaux pour une meilleure prise en charge des fléaux sociaux (tels que le paludisme, le VIH/Sida/IST, et les maladies endémo épidémiologiques);
- le renforcement de la sensibilisation des populations sur les fléaux sus cités ;
- l'accélération de la lutte contre les épidémies par la poursuite d'une couverture vaccinale totale.

V. L'EDUCATION

A. Organisation

Sur le plan éducatif, le système en vigueur dans la province du Haut-Ogooué est régi par la loi 16/66 d'août 1966 d'une part, la loi 21/84 fixant les règles applicables à l'enseignement privé et le décret 15/83 fixant les conditions d'habilitation à fonder, d'ouverture et de reconnaissance d'utilité publique d'un établissement privé. L'organisation du système éducatif de la province du Haut-Ogooué se présente comme suit :

1. L'Inspection Déléguée d'Académie

L'Inspecteur Délégué d'Académie (IDA) est le régulateur au niveau administratif et pédagogique de tout le système éducatif dans la province. Il est le représentant du Ministre de l'Education Nationale dans la localité et veille à l'application de la politique éducative du gouvernement au niveau provincial. L'IDA est le conseiller du Gouverneur sur les questions relevant de sa compétence. Il dispose d'un cabinet composé d'un personnel propre qui lui est affecté pour l'appuyer dans la réalisation de ses activités. Par ailleurs, les personnes employées dans les services suivants sont sous son autorité.
Il s'agit :

- du service de la carte scolaire ;
- du service chargé de la coordination des activités d'éducation physique et sportive ;
- du démembrement de l'Institut Pédagogique National (IPN).

2. Les structures et autres services d'éducation

Au premier degré

- le Haut-Ogooué est subdivisé en trois circonscriptions scolaires : Nord, Centre et Sud respectivement basées à Okondja, Moanda et Franceville.
- la circonscription scolaire est dirigée par un inspecteur pédagogique du 1er degré, son cabinet est composé d'un personnel d'exécution, d'un chargé des examens et de conseillers.

La base pédagogique

C'est une structure dirigée par un conseiller pédagogique qui est assisté par d'autres conseillers et d'un personnel d'appui.

Les secteurs scolaires catholique et de l'alliance chrétienne

Ils sont dirigés par des conseillers pédagogiques assistés respectivement par un secrétaire administratif et un gestionnaire.

L'antenne pédagogique

C'est une structure rattachée au secteur scolaire. Elle est dirigée par un conseiller pédagogique, assisté par un secrétaire administratif et des collaborateurs.

L'école

Elle est dirigée par un directeur assisté de collaborateurs et de surveillants.

Au niveau de la province du Haut-Ogooué, l'on dénombre 165 écoles réparties par localités conformément au tableau n°6 ci-dessous :

TABLEAU N°6 : Répartition des écoles primaires du Haut-Ogooué par départements et selon l'ordre d'enseignement

DÉPARTEMENTS	PUBLIC	CONFESSIONNEL	LAÏC	TOTAL
Mpassa	30	3	9	42
Bayi Brikolo	4	0	0	4
Sébé Brikolo	23	2	0	25
Djoué	5	0	0	5
Lékoni-Lékori	15	1	0	16
Lékabi-Léwolo	7	0	0	7
Lébombi-Léyou	21	6	12	39
Djouori-Agnili	4	0	0	4
Lékoko	7	1	0	8
Ogooué-Létili	5	0	0	5
Des Plateaux	9	1	0	10
Total	**130**	**14**	**21**	**165**

Source : M.E.N.

Au second degré

Le second degré est constitué d' établissements scolaires secondaires publics ou privés confessionnels et laïcs reconnus d'utilité publique ou non, qui se répartissent en lycées et collèges.

Les lycées sont dirigés par des proviseurs et ils sont assistés par :

- des censeurs ;
- des surveillants ;
- des intendants ;
- des secrétaires ;
- des économes ;
- des enseignants et du personnel de la main d'œuvre non permanente.

Les lycées qui existent sont de l'enseignement public et se répartissent comme suit:

- le lycée Eugéne Marcel Amogho (Franceville/Mpassa) ;
- le lycée Rigobert Landji (Moanda/Lébombi-Léyou) ;
- le lycée Henri Sylvoz (Moanda/Lébombi-Léyou) ;
- le lycée Luc Okenkali(Okondja/Sébé-Brikolo).

Les collèges quant à eux sont dirigés par un principal assisté:

- d'un directeur des études ;
- de surveillants ;
- de intendants ;
- de secrétaires;
- d'enseignants et du personnel de la main d'œuvre non permanente.

Dans les établissements confessionnels, la terminologie collège et directeur a été adoptée. L'organisation de l'établissement reste identique.

TABLEAU N°7 : Répartition des collèges d'enseignements secondaires du Haut-Ogooué par départements et selon l'ordre d'enseignement

DÉPARTEMENTS	PUBLIC	CONFESSIONNEL	LAÏC	TOTAL
Mpassa	1	2	1	4
Lékoni-Lékori	1	0	0	1
Lékabi-Léwolo	1	0	0	1
Lébombi-Léyou	1	1	0	2
Djouori-Agnili	1	0	0	1
Lékoko	1	0	0	1
Ogooué-Létili	1	0	0	1
Des Plateaux	1	0	0	1
Total	**8**	**3**	**1**	**12**

Source : M.E.N.

Les établissements secondaires pris en compte sont ceux agréés par le Ministère de L'Education Nationale.

3. L'enseignement technique et professionnel

Il compte trois établissements :
- le lycée Fulbert Bongotha (Moanda/Lébombi-Léyou) ;
- le lycée professionnel commercial Agathe Obendje(Franceville/Mpassa) ;
- le centre de formation et de perfectionnement professionnels (Franceville/Mpassa).

Ces deux lycées ont à leur tête un proviseur assisté :
- de directeurs des études ;
- de chefs des travaux ;
- de secrétaires ;
- d'intendants ;
- de surveillants ;
- d'enseignants chargés de la formation des élèves ;
- d'un personnel de la main d'œuvre non permanente.

Le centre de formation et de perfectionnement professionnel (CFPP) de Franceville est dirigé par un directeur qui bénéficie de la collaboration:

- d'un chef de travaux ;
- d'une secrétaire administrative ;
- d'un gestionnaire comptable ;
- de formateurs ;
- d'un personnel de la main d'œuvre non permanente.

Enfin, on trouve également dans la province un établissement spécialisé chargé de la formation des instituteurs : l'Ecole Nationale des Instituteurs de Franceville (ENIF). Cet établissement est dirigé par un directeur, assisté :

- d'un directeur des études et de la recherche ;
- d'un chargé de la formation continue ;
- d'un intendant ;
- d'un surveillant général ;
- d'un conseiller à la vie scolaire ;
- d'enseignants ;
- d'un personnel de la main d'œuvre non permanente.

4. L'enseignement universitaire

L'Université des Sciences et Techniques de Masuku (USTM) regroupe :
- la faculté des sciences ;
- l'école polytechnique ;
- l'Institut Supérieur d'Agronomie et de Biotechnologies.

Elle est dirigée par un recteur, assisté de deux vice-recteurs et de hauts fonctionnaires. Les grandes écoles sont dirigées par des directeurs généraux assistés de chefs de départements et de plusieurs enseignants des spécialités.

5. Les indicateurs sur l'éducation

TABLEAU N°8 : Indicateurs sur l'accueil au secondaire

INDICATEUR	PUBLIC	CONFESSIONNEL
Ratios d'élèves par classe au secondaire	60	46
Ratios d'élèves par enseignant au secondaire	54	42

Les pourcentages aux examens et concours (année 2006) :

- CEPE : 88,87% ;
- BEPC : 26,18% ;
- BAC : 42,50% ;

Le taux d'analphabétisme : 35%.

B. Les difficultés du secteur

1. Les difficultés institutionnelles

- insuffisance ou déficit en enseignants qualifiés dans les écoles à tous les niveaux ;
- insuffisance de formation pour les enseignants (stages, recyclages, séminaires) ;
- mauvaises conditions de travail et d'encadrement des enseignants dans leurs lieux d'affectation ;
- retard dans le suivi de la carrière administrative des agents de l'éducation nationale.

2. Les difficultés structurelles

- manque criard de logements pour enseignants dans toutes les écoles de la province ; insuffisance des aires de jeux et d'équipements adéquats favorables au développement des activités socio-éducatives ;
- manque de moyens de locomotion pour le personnel d'encadrement ;
- dans les grands centres urbains, plusieurs élèves proviennent des familles démunies et parfois des départements éloignés des localités ;
- insuffisance de tables bancs ;
- absence de transport scolaire.

3. Les difficultés sociales

- l'arrêt précoce de la scolarité chez les jeunes : les filles à cause des grossesses précoces et les garçons pour raison de recherche de survie.
- les conditions de vie sont étroitement liées à la paupérisation familiale.

C. Les actions prioritaires

- construire des logements pour les enseignants ;
- construire des salles de classes supplémentaires pour désengorger les établissements surchargés ;
- doter les établissements de tables bancs supplémentaires;
- doter les établissements scolaires d'aires de jeux pour favoriser le développement des activités socio-éducatives ;
- former et affecter dans les établissements scolaires les enseignants dans les matières où le déficit est flagrant ;
- veiller au suivi régulier des dossiers administratifs des enseignants;
- construire des internats dans les établissements qui accueillent beaucoup d'élèves en provenance des départements éloignés et qui sont de conditions modestes ;
- favoriser la mise en place d'un système de transport scolaire.

VI. L'ENVIRONNEMENT

A. Le potentiel environnemental de la province

1. Les cours d'eau

La province du Haut -Ogooué est caractérisée par une multitude de cours d'eau dont les plus importants sont l'Ogooué et ses affluents.

2. Les parcs

La province dispose de trois parcs :

- un parc privé d'une superficie de 28 000 ha, situé dans le département des plateaux à Léconi, dont l'objectif est la protection de l'environnement, notamment la protection d'une espèce animale appelée le ntsa ;
- un parc appartenant à la Compagnie Minière de l'Ogooué (COMILOG) et géré par l'intermédiaire de la Sodepal. Ce parc couvre une superficie de 14 000 ha et ces centres d'intérêt sont : parcs animaliers, domaine piscicole et volet touristique;
- un parc national dénommé Parc National des Plateaux Batéké géré par le Ministère des Eaux et Forêts, situé dans le département des plateaux dont la superficie est d'environ 600 000 ha.

3. La forêt

La province est couverte à près de 80% de forêt composée de plusieurs essences qui constituent une ressource économique renouvelable.

4. La nature

Le relief accidenté offre ainsi un paysage romantique où les savanes et les steppes tentent d'envahir la forêt.

5. La faune

La forêt altogovéenne renferme plusieurs espèces animales, sauf l'espèce lion qui est en totale disparition. Avec la multiplication des braconniers d'autres espèces animales risquent de disparaître.

6. Le cadre institutionnel

Les grandes lignes de la politique du Gabon en matière d'environnement sont définies dans trois documents officiels:

- la Loi n°1/82 du 22 juillet 1982 dite « Loi d'Orientation en matière des Eaux et Forêts » ;
- la «Lettre de politique générale pour la forêt et l'environnement» du 1er juin 1992 ;
- la Loi n° 16/93 du 26 août 1993 relative à la protection et à l'amélioration de l'environnement, dite Code de l'Environnement;
- la Loi n° 1/82 du 22 juillet 1982 dite « Loi d'Orientation en matière des Eaux et Forêts » est la référence sur les questions de législation et de réglementation en matière d'environnement. En effet, elle traite de toutes les problématiques en la matière et c'est véritablement les efforts pour leur application qui restent à promouvoir.

Cette absence de stricte application des textes laisse libre cours à certaines sociétés industrielles à participer activement à la pollution en déversant leurs déchets dans les fleuves environnants. On cite dans ces cas les exemples de :

- COMUF à Mounana ;
- COMILOG à Moanda ;
- SUCAF à Ouellé ;
- SBHO à Franceville.

L'amélioration du cadre institutionnel de l'environnement passeraient par la redynamisation et l'accroissement des missions du Centre National Anti Pollution (CENAP), qui est une structure de contrôle et de surveillance des pollutions. Cela devrait se matérialiser avec :

- la création des inspections provinciales ;
- l'opérationnalisation des brigades ;
- le renforcement des capacités des agents contrôleurs.

B. Les services provinciaux et leurs rôles

1. Le service de l'environnement *

Il a pour rôle de veiller à :

- la préservation et l'utilisation durable des ressources naturelles ;
- la lutte contre les pollutions et les nuisances ;
- l'amélioration et la protection du cadre de vie ;
- la promotion des nouvelles valeurs et activités génératrices de revenus liées à la protection de l'environnement ;
- l'harmonisation du développement avec la sauvegarde du milieu naturel.

2. Le service des eaux et forêts

Ses missions s'articulent autour de :

- la gestion rationnelle des écosystèmes forestières et fauniques parmi les activités connexes ;
- la lutte contre le braconnage et les coupes illégales de bois ;
- la protection de l'environnement afin de favoriser la reproduction des espèces animales et halieutiques ;
- la protection des coupes anarchiques de bois par les sociétés et les populations ;
- la gestion des parcs.

C. Les contraintes et difficultés

1. La gestion de déchets

- l'absence d'une société de collecte d'ordures ménagères et industrielles ;
- l' absence d'une décharge publique répondant aux normes requises en la matière ;
- le manque d'un budget approprié aux collectivités locales pour la prise en charge correcte de la gestion des ordures.

2. L'eau

En zone urbaine, on relève :

- le coût relativement élevé à l'abonnement ;
- l'insuffisance des investissements pour étendre le réseau d'adduction d'eau.

En zone rurale, le constat indique que :

- en raison du faible entretien de l'hydraulique villageoise, certains points d'accès à l'eau potable sont fermés ;
- à cause de l'éloignement, l'accès à l'eau reste difficile, voire impossible dans certains cas.

*. La création tardive d'un service provincial de l'environnement n'a pas permis de veiller à l'application des textes en vigueur.

3. L'électricité

- le coût relativement élevé à l'abonnement ;
- les dangers liés aux branchements anarchiques ;
- l'insuffisance électrique.

4. Les cimetières

- le manque de cimetières dans les principales communes.

D. Les actions prioritaires

En matière d'environnement, les principales priorités se résument :

1. En zone urbaine

- à la création d'une société provinciale de collecte, de traitement et de recyclage des ordures ménagères ;
- à l'extension des réseaux d'adduction d'eau et d'électrification ;
- à l'aménagement des cimetières municipaux ;
- à l'identification de zones pour les décharges publiques ;
- à la baisse des tarifs pour l'abonnement des populations à la SEEG.

2. En zone rurale

- à la réhabilitation des pompes hydrauliques villageoises défectueuses ;
- à l'extension des réseaux d'adduction d'eau et d'électrification ;
- à la baisse des tarifs pour l'abonnement des populations à la SEEG.

VII. LA CULTURE

A. Les programmes existants

Les missions du Ministère de la Culture sont assurées au niveau du Haut-Ogooué par l'Inspection provinciale de la culture et des arts. Dans le cadre de leur développement, les entreprises (SODEPAL, les Plateaux Batéké, Késsala) qui exercent dans le domaine du tourisme portent un accent particulier dans la promotion et la valorisation de la culture provinciale. Elles ont créées à Franceville une maison de l'écomusée du Haut-Ogooué qui est une structure autonome gérée par des associations en partenariat avec la mairie. L'écomusée vise à présenter les richesses culturelles et artisanales de la province. Elle se propose :

- d'identifier et de promouvoir des sites de production culturelle et artistique ;
- d'organiser des circuits de visite des sites culturels et artistiques ;
- d'organiser des circuits de distribution des produits artistiques, afin de donner un pouvoir d'achat aux artisans en leur garantissant un prix au producteur correcte ;
- d'organiser des ateliers de formation pour perpétuer les techniques artistiques.

La province participe activement aux initiatives culturelles nationales telles que : la journée internationale de la musique, la fête de la culture.

B. Le potentiel culturel

La province du Haut-Ogooué regorge en son sein de riches potentialités culturelles, parmi lesquelles on peut citer :

- la technique de production des ponts en liane.
  C'est tout l'art du tissage propre à la province. Cette activité concourait à remédier à l'enclavement de certaines zones. Aujourd'hui, les ponts en lianes constituent un facteur d'attraction touristique indéniable. Les principaux sites où l'on en trouve sont : Poubara dans le département de la Mpassa, Ambinda dans le département de la Sébé-Brikolo, Akiéni dans le département de Léconi-lékori, Bakoumba dans le département de Lékoko ;

- les groupes socio culturels qui fédèrent autour des danses traditionnelles.
  On distingue les danses traditionnelles de réjouissance, de deuils et d'initiation. Les exemples ci-dessous témoignent de la grande diversité des groupes par type de danses :

- pour les danses de réjouissance, les groupes : Lenguéghé, Kakoungou, Olamaga, Mbali, Ngouata, L'accordéon (Ngombi),…etc ;

- pour les danses de deuils, les groupes : Onguiti, Obaragha ;

- pour les danses d'initiation, les groupes : Ongala, Ndjobi, Lissimbou, Ngho, Onkani, Ebanihi.

- la production du raphia qui a aujourd'hui une renommée internationale ;

- le travail du fer bien qu'en voie de disparition, est encore exercé dans la province par quelques rares forgerons ;

- la poterie, particulièrement dans la région de Bakoumba.

C. Les difficultés

Les problèmes qui freinent la promotion de la culture sont :

- le manque de moyens matériels et financiers de l'inspection provinciale de la culture ;

- l'absence dans la province de centres de formation sur les métiers artisanaux (vannerie, poterie, tissage…) à l'instar de l'Ecole Nationale d'Art et Manufacture (ENAM) à Libreville ;

- le manque d'initiatives de développement de partenariats entre les ONG locales et les associations internationales ;

- l'insuffisance de communication, d'éducation et de sensibilisation ;

- le non suivi des relations de partenariat entre les collectivités locales et les entités homologues à l'étranger, à l'exemple des rapports que Franceville entretient avec la ville de Vire (France), dans la mise en place des Centre de lecture et d'animation culturelle (CLAC).

D. Les actions prioritaires

Il devient plus qu'urgent de :

- doter l'Inspection provinciale de la culture de moyens de travail conséquents. En effet, cette structure de promotion et de valorisation du patrimoine culturel de la province a besoin d'être pourvue en matériel roulant, matériel de communication,…etc, dans le but d'améliorer le suivi des activités des associations artisanales et des artistes ;

- mettre en place une politique de formation et d'apprentissage des métiers artisanaux au niveau provincial en développant des modules de formation spécifiques dans les centres de formation professionnelle ;

- tisser des relations de partenariat avec les ONG et associations nationales et internationales ;

- mettre en place une politique de micro-crédits à l'endroit des artisans et des artistes mettre à leur disposition des moyens matériels afin qu'ils puissent exercer leur activité ;

- aider les artistes à prendre part au commerce équitable.

VIII. LES GROUPES VULNERABLES ET LE GENRE

A. Les programmes existants

Dans le domaine du soutien sanitaire, on enregistre les programmes de lutte contre le VIH/Sida et de la santé maternelle et infantile (SMI).

Dans le cadre de l'éducation, il existe des initiatives d'appui privé et public. Celles-ci consistent dans la plupart des cas, soit à la réhabilitation des écoles ou à leur équipement, soit à l'offre de fournitures scolaires. Parallèlement, le Ministère de la Famille vient d'initier un programme sur l'insertion de la jeune fille mère en donnant des opportunités de formation dans le centre de formation et de perfectionnement professionnelle (CFPP) de Franceville. Par ailleurs, sur la période 2001-2006, 250 femmes ont été formées aux métiers du tertiaire par l'école consulaire de Franceville (Chambre de commerce).

Les handicapés physiques, organisés en association, bénéficient d'une aide aléatoire annuelle qui provient du ministère chargé des affaires sociales.

En ce qui concerne l'appui à l'insertion dans l'économie locale, l'implantation effective à Franceville d'une représentation de l'Institut Gabonais d'Appui au Développement (IGAD) a apporté un véritable outil d'aide au développement agricole dans la province. Il semble toutefois que cette structure est mal connue si bien que ses services sont encore insuffisamment sollicités.
Quant au rôle et à la place attribuée à la femme dans le pouvoir de décision, d'importants progrès ont été relevés au cours des dernières années visant son implication dans la sphère décisionnelle. On dénombre en effet, de plus en plus de femmes aux postes électifs. Malgré tout, il n'en demeure pas moins que des efforts restent encore à fournir.

B. Les difficultés

Les personnes vulnérables connaissent de multiples problèmes dans leur vécu quotidien. Ceux-ci peuvent se décliner de la manière suivante selon la catégorie de population :

1. Les femmes

- l'insuffisance d'activités génératrices de revenus ;
- l'insuffisance de structures publiques de formation aux petits métiers ;
- l'abandon précoce de la scolarité ;
- la gestion monoparentale de certains foyers, souvent dans une situation de dénuement financier et matériel ;
- l'absence de mécanisme d'appui à l'insertion professionnelle ;
- le très faible accès au micro-crédit.

2. Les enfants

- la pauvreté parentale ;
- la démission parentale ;
- l'insuffisance de structures de loisirs.

En dehors des établissements publics scolaires primaires, secondaires et universitaires, le Ministère de la Famille, de la Protection de l'Enfant et de la Promotion de la Femme vient d'implanter des haltes garderies à Franceville et à Okondja, en plus des cases communautaires à Bakoumba, Ngouoni (Omoï) et à Lekori. Il apparaît évident que ce type de structures mériterait d'être installé dans les autres localités qui n'en sont pas encore dotées.

3. Les orphelins les personnes agées et les handicapés

Il n'existe aucune structure de prise en charge spécifique ou spécialisée prévue pour accueillir ou suivre les orphelins, les personnes âgées ou les handicapés.

4. Les démunis

Les démunis sont touchés par :

- le chômage ;
- le manque de qualification ;
- le faible intérêt porté sur certains métiers ;
- l'absence de structures de conseils sur les idées de projets ;
- l'inadéquation entre la formation et l'emploi.

C. Les actions prioritaires

Pour résoudre la plupart des difficultés que connaissent les femmes et les autres populations vulnérables, il est important de mettre en oeuvre des programmes ciblés au profit de ces populations. Le programme ART GOLD Gabon cadre bien avec cette préoccupation. D'une manière générale, les actions à entreprendre dans l'immédiat, devraient s'orienter vers :

- la formation entrepreunariale, à travers la formation à l'auto-emploi dans les petits métiers ;
- l'apport d'un appui matériel et financier pour la mise en œuvre de micro-projets ;
- la promotion de la formation professionnelle traditionnelle en vue d'augmenter les chances d'embauche des personnes sans qualification ou de favoriser la reconversion d'anciens salariés licenciés ;
- la dynamique communautaire pour accroître les synergies entre les différents acteurs partageant les mêmes idéaux et l'appui matériel et financier pour la mise en œuvre de micro-projets.

Par ailleurs, un appui social plus marqué doit être développé. Celui-ci consisterait à :

- amplifier l'action des démembrements provinciaux des Ministères de la famille et des affaires sociales en leur dotant de moyens de travail compatibles avec l'ampleur de leurs tâches sur le terrain ;
- lutter avec la plus grande énergie contre le phénomène d'abandon ou d'isolement des enfants;
- créer un centre pour personnes âgées et un orphelinat pour la prise en charge des orphelins.

IX. LE PROFIL GENERAL DU PAYS

Le Gabon en bref

Pays situé dans le golfe de Guinée, à cheval sur l'équateur, le Gabon est limité au Nord-Ouest par la Guinée Equatoriale, au Nord par le Cameroun, à l'Est et au Sud par le Congo-Brazzaville et à l'Ouest par l'Océan Atlantique sur 800 km. Faiblement peuplé avec 1,5 millions d'habitants, il s'étend sur 267 667 km^2. Disposant d'un climat équatorial, la température moyenne varie entre 22° et 32° Celsius. Selon les régions, la pluviométrie varie de 1 500 à 3 000 mm d'eau par an. Le pays est recouvert à 85% par la forêt dense. On y compte plus de 400 espèces d'arbres et l'exploitation forestière constitue une ressource importante pour la nation, à côté des industries extractives (manganèse et surtout pétrole).

Le pays présente deux massifs montagneux principaux : les Monts de Cristal au Nord-Ouest et le massif du Chaillu au centre. L'Ogooué est le plus long fleuve du Gabon, car il le traverse sur 1200 km d'Est en Ouest.

Le Gabon est divisé en 9 Provinces administratives : l'Ogooué-Maritime (Port Gentil), l'Ogooué-Ivindo (Makokou), le Moyen-Ogooué (Lambaréné), le Haut-Ogooué (Franceville), le Woleu-Ntem (Oyem), l'Ogooué-Lolo (Koulamoutou), Ngounié (Mouila), Nyanga (Tchibanga) et l'Estuaire (Libreville). D'autres niveaux du découpage administratif indiquent que le pays est partagé en : 47 départements, 152 cantons, 50 communes et 26 districts. On dénombre également 3304 villages.

La population est répartie selon 48 ethnies. Le français est la langue officielle, bien que de nombreux dialectes soient couramment employés (fang, téké, punu, nzébi,...).

En terme de développement humain, les performances du Gabon sont faibles, son classement (2002) au 117ème rang en est l'illustration. Le déficit des conditions sociales des populations est flagrant puisque quelques indicateurs montrent que :

- Sur le plan sanitaire : l'espérance de vie est de 54 ans, la mortalité infantile de 60/1000 et la mortalité maternelle est de 519/100 000. La mortalité infanto-juvénile (2000) est de 87 décès pour 1000 habitants, tandis que la mortalité infantile est de 57 décès. La progression du VIH/Sida dont le taux de prévalence est estimé à 8,1% est préoccupante à tel enseigne qu'un Ministère pour la lutte contre cette pandémie a été créée en 2006 ;
- Sur le plan de l'éducation : malgré un taux de scolarisation du primaire qui est parmi les plus élevés de l'Afrique francophone, le système éducatif se caractérise par la faiblesse des rendements internes, car les taux de redoublement et d'abandons y sont élevés. En effet, le pourcentage de redoublants dans l'enseignement primaire représente 34,8% en 1995/1996 et 34,5% en 1996/1997. La proportion de redoublants ;
- apparaît plus élevé au CP1 et au CE1, par exemple : sur 1000 élèves inscrits, 69,5% terminent l'année de CP1 et 22,9% achèvent avec succès le cycle primaire.

La politique agricole a fourni des résultats peu convaincants à ce jour, car le secteur d'activité de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche qui emploie près de 41% des actifs occupés ne contribue que pour 5% au PIB. Cette situation participe à entretenir la pauvreté qui touche 1/3 de la population du pays.

Bien que marginal dans l'économie du pays, le tourisme est désormais considéré comme un secteur porteur. La richesse en matière de biodiversité mondialement reconnue du Gabon ne peut que favoriser l'écotourisme. Cette forme de tourisme devrait drainer une part de plus en plus importante du tourisme occidental «de qualité». Les atouts indéniables du pays peuvent engendrer des retombées positives, tant du point de vue développement économique local que celui de la promotion des cultures et des écosystèmes gabonais. Selon cette logique, le Président de la République a pris en 2002 la décision de créer par décrets les 13 parcs nationaux suivants : la Lopé, Akanda, Plateaux batéké, Monts Birougou, Monts de Cristal, l'Ivindo, Loango, Mayumba, Minkébé, Moukalaba-Doudou, Mwagné, Pongara, Waka. Ils couvrent 29 200 km^2, soit 10.8% du territoire national.

Le défi de la création des parcs étant réalisé, le challenge de la mise en valeur d'attraits et de services touristiques, en étroite collaboration avec les populations locales et les investisseurs privés, est la prochaine étape à surmonter.

Depuis janvier 2006, le Gabon a adopté son DSCRP. Celui-ci propose un plan d'action qui se focalise sur les axes suivants : (i) la promotion d'une croissance forte, soutenue et bénéfique aux pauvres, (ii) l'amélioration des infrastructures, (iii) l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux essentiels et (iv) l'amélioration de la gouvernance.

Au plan politique, le pays est indépendant depuis 1960 et, depuis lors, il jouit d'une grande stabilité politique et sociale. La Constitution de la République Gabonaise instaure un régime semi-présidentiel. Le pouvoir exécutif est bicéphale, avec une prépondérance du Président de la République. Le Gouvernement conduit la politique de la Nation, sous l'autorité du Président de la République et en concertation avec lui. Le Premier ministre dirige l'action du Gouvernement. Le pouvoir législatif appartient au Parlement qui comprend deux chambres : l'Assemblée nationale et le Sénat.

X. LES INDICATEURS CLÉS

Superficie :	267 667 km²
Population :	1 517 685 habitants (2003)
Pourcentage de la population urbaine :	80%
Densité de la population :	5,67 habitants/ km²
PIB courant:	3 792,1 milliards de FCFA (2004)
PIB par habitant :	5 439 US$ (en 2004)
Taux de croissance (réel) :	2% (prévisions de 2005)
Incidence de la pauvreté :	33% (en 2005)
IDH :	0,635 (en 2003)
Rang par rapport à l'IDH :	117ème / 177 (en 2002)
Inflation :	2,0% (en 2005)
Contribution du primaire au PIB (avec pétrole)	51,77% (en 2004)
Contribution du pétrole au PIB :	43,67% (en 2004)
Contribution du secondaire au PIB :	9,10% (en 2004)
Contribution du tertiaire au PIB :	31,2% (en 2003)
Budget de l'Etat :	1 184,2 milliards de FCFA
Dette extérieure (stock) :	1 851,0 milliards de FCFA
Service de la dette publique :	523,5 milliards de FCFA
Monnaie :	Franc CFA (1Euro = 656 FCFA)
Taux de mortalité infantile :	60 décès pour mille (en 2000)
Taux de mortalité infantilo-juvenile :	87 décès pour mille (en 2000)
Taux de mortalité maternelle :	519 décès pour 100 000 naissances vivantes (en 2000)
Espérance de vie (à la naissance) :	54 ans (en 2003)
Taux net de scolarisation au primaire :	92,44% (en 2005)
Taux d'alphabétisation :	85,4% (en 2005)
Rendement interne du système éducatif :	Faible
Prévalence du VIH/Sida :	8,1%
Principales ressources du pays :	Pétrole, manganèse, fer, diamant, bois, café, cacao
Langue officielle :	Français
Religions :	Animistes, Chrétiens et Musulmans
Devise nationale :	Union – Travail - Justice

XI. LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AOF	:	Afrique Occidentale Française
APE	:	Association des Parents d'Elèves
ART GOLD	:	Appui aux Réseaux Territoriaux pour la Gouvernance Locale et le Développement
CENAP	:	Centre National Anti Pollution
CFPP	:	Centre de Formation et de Perfectionnement Professionnel
CHL	:	Centre Hospitalier de Libreville
CIM GABON	:	Cimenterie du Gabon
CLAC	:	Centre de Lecture et d'Animation Culturelle
CNSS	:	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
COMILOG	:	Compagnie Minière de l'Ogooué
COMUF	:	Compagnie d'Uranium de Franceville
COSP	:	Cellule d'Observation de la Santé Publique
DSCRP	:	Document Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
ENAM	:	Ecole Nationale d'Arts et Manufactures
EAULECO	:	Eau de Léconi
EGEP	:	Enquête Gabonaise sur le Suivi et l'Evaluation de la Pauvreté
ENIF	:	Ecole Nationale des Instituteurs de Franceville
IDA	:	Inspecteur Délégué d'Académie
IDH	:	Indice de Développement Humain
IGAD	:	Institut Gabonais d'Appui au Développement
INSAB	:	Institut Supérieur d'Agronomie et de Biotechnologie
IST	:	Infection Sexuellement Transmissible
MI	:	Ministère de l'Intérieur
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PME	:	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	:	Petite et Moyenne Industrie
PNLS	:	Programme National de Lutte contre le SIDA
PR	:	Présidence de la République
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
ROG	:	Rougier Océan Gabon
SBHO	:	Société des Brasseries du Haut-Ogooué
SEEG	:	Société d'Energie et d'Eau du Gabon
SIAEB	:	Société Industrielle, Avicole et d'Elevage de Boumango
SIDA	:	Syndrome Immuno-Déficitaire Acquis
SMI	:	Santé Maternelle et Infantile
SOCOBA	:	Société de Construction et de Bâtiment
SODEPAL	:	Société de développement des Parcs de la Lékoko
SUCAF	:	Virus de l'Immuno-déficience Humaine
USTM	:	Université des Sciences et Techniques de Masuku
VIH	:	Virus de l'Immuno-déficience Humaine